



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 119

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le dysfonctionnement de l'administration pénitentiaire en matière de recrutement et d'emploi, relève par l'union générale des syndicats pénitentiaires CGT. Les personnels administratifs et techniques, qui sont des personnels à qualifications particulières, se voient refuser la reconnaissance de leur qualification dans leurs grilles indiciaires et leurs indemnités (plus particulièrement pour les personnels administratifs), le classement en service actif entre autres (pour les personnels techniques). La refonte des organigrammes, qui devait pour la première fois prendre en compte précisément ces catégories, n'a pas été menée à terme. Les « faisant fonction » (personnel de surveillance placé sur les emplois administratifs et techniques) sont toujours aussi nombreux (1 500 environ). La disparité des traitements et déroulements de carrière de ces deux catégories ne permet pas aux « faisant fonction » d'opter pour les concours qui leur permettraient un reclassement dans le corps administratif ou technique. Les 140 créations d'emploi administratifs et techniques sur le budget 1993 ne permettront pas de palier l'insuffisance des effectifs. En fait, les personnels techniques et administratifs subissent les effets du gel des emplois en 1992, qui conduira, si cette situation n'est pas levée en 1993, à ce que des personnels détachés ou mis en disposition ne puissent rejoindre leur affectation. En conséquence, il lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires à la levée du gel des emplois dans l'administration pénitentiaire dès ce début d'année.

Texte de la réponse

La mesure de gel d'une partie des vacances d'emplois, décidée en 1992 par le ministère du budget, a eu pour effet, dans les services pénitentiaires, de ralentir la mise en œuvre des mouvements des personnels administratifs. De même, les mouvements et recrutements de personnels techniques ont été suspendus. Le ministère de la justice s'est préoccupé de cette situation et a entrepris des démarches en vue d'obtenir la levée du gel des emplois. La situation devrait, dès maintenant, s'améliorer en raison de la création de 140 emplois administratifs et techniques au budget 1993. Des avancées ont, par ailleurs, été enregistrées pour ces catégories de personnel dans les domaines indemnitaires et indiciaires. C'est ainsi que les indemnités du personnel administratif, à savoir l'indemnité forfaitaire de sujétions, pour les personnels de catégorie C et D, et l'indemnité de sujétions particulières, pour les personnels de catégorie A et B, ont été indexées sur la valeur du point d'indice de la fonction publique, afin d'éviter une érosion du taux de ces indemnités. Les personnels administratifs de catégorie C et D, ainsi que ceux de catégorie B pour le début de carrière, ont également vu leur grille indiciaire revalorisée dès le 1er août 1990, grâce à la mise en application des mesures contenues dans le protocole d'accord sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations de la fonction publique, signé le 9 février 1990. S'agissant des personnels administratifs de catégorie A, des discussions ont été engagées, qui devraient aboutir à des mesures de revalorisation applicables au 1er août 1993. Des négociations interministérielles sont également en cours, en vue d'améliorer la grille indiciaire des personnels techniques. En ce qui concerne le classement en « service actif » pour la retraite, qui permet un départ en retraite entre cinquante-cinq et soixante ans, seul le personnel de surveillance en bénéficie actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1219

Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1648